

Appel à soutien aux personnes en exil de Franche-Comté  
et soumises au règlement « Dublin III »  
qui les menace de renvoi en Italie

Pour le respect des engagements pris par le ministère de l'Intérieur  
et donc l'annulation de la procédure « Dublin »

Retrouvons-nous le vendredi 20 janvier de 13h à 15h devant la préfecture de Besançon

Depuis la fin du mois d'octobre, suite au démantèlement du bidonville de Calais, des personnes en exil sont accueillies en Centre d'Accueil et d'Orientation (CAO) dans toute la Bourgogne Franche-Comté telle qu'à Besançon et Grand Charmont. Ils ont accepté de venir ici forts de l'engagement de Bernard Cazeneuve alors ministre de l'intérieur et de Pascal Brice, directeur de l'OFPRA, qui se sont prononcés à ce que les personnes sous procédure « Dublin », appelées « dublinées » ne soient plus soumises à cette procédure et puissent demander l'asile en France au lieu d'être renvoyées dans le premier pays dans lequel elles ont été forcées de déposer leurs empreintes, comme la procédure l'implique. Un engagement réaffirmé par Bruno Le Roux, Ministre de l'Intérieur, le 14 janvier 2017 à Cancale.

Cependant, alors que plusieurs préfectures respectent ces engagements pris, d'autres dont celle du Doubs, n'en tiennent pas compte et maintiennent la procédure Dublin en vue de les renvoyer en Italie, pour la plupart. En effet, c'est souvent le premier pays dans lequel ils sont forcés à mettre leurs empreintes à la descente des bateaux de fortune. Cependant, ce pays est déjà saturé par tous les flux migratoires arrivant sur les côtes et lors de leur passage, la majorité est maltraitée, voire torturée par les autorités.

Ces gens accueillis dans le département depuis quelques semaines viennent pour la plupart du Soudan, qu'ils ont dû quitter suite aux massacres de leur village, de leur famille, à la prison et à la torture par les milices « janjawids » commanditées par leur gouvernement. Ils ont côtoyé la peur, la mort et la maltraitance tout au long de leur périple : durant la traversée du désert, en Libye, dans la mer Méditerranée, et en Italie. En France, ils croyaient être en sécurité mais ils se trouvent encore menacés par cette procédure que les institutions du Doubs continuent de vouloir appliquer.

De plus, si ce renvoi de la France vers l'Italie est effectué, ces personnes risquent d'être renvoyées au Soudan, comme cela a été le cas le 24 Août 2016 selon la politique d'externalisation de la gestion des flux migratoires qu'utilise l'Italie, dans le cadre du processus de Khartoum.

Cela constituerait alors pour eux un immense danger puisqu'à leur arrivée au Soudan, les autorités mises au courant pourraient au mieux, les mettre en prison et au pire, les tuer.

**Il paraît alors essentiel, voire vital, que ces personnes soient définitivement protégées par l'Etat français et qu'elles puissent demander l'asile en France.  
Pour cela, leur destin est entre les mains du préfet du Doubs, Raphaël Bartholt. Seul lui peut décider d'annuler la procédure Dublin en raison de la clause discrétionnaire du règlement « Dublin » III.**

Nous solliciterons le préfet ce vendredi 20 Janvier de 13h à 15h devant la préfecture du Doubs à Besançon afin d'attirer son attention sur l'importance de sa réaction et de lui remettre, chacun de nous, en mains propres, une lettre formulant cette requête. Nous lui demanderons également une audience afin qu'il reçoive des représentants du collectif citoyen pour s'entretenir avec lui.

**Les soudanais « dublinés » présents ici depuis plusieurs semaines ont besoin de la protection de l'Etat français et de sentir notre solidarité et notre soutien.  
Demandons au préfet l'annulation de ces procédures afin de les protéger et de leur permettre de demander l'asile en France.**

**Retrouvons-nous le vendredi 20 janvier à 13h**

Devant l'Hotel de préfecture du Doubs (8 rue Charles Nodier à Besançon)

Munis de la lettre que nous adresserons tous directement au préfet.

Contacts : Maxime Lamboley : 06 72 79 08 64 ; Laurine Loterie : 06 73 82 58 74